



PROCES VERBAL
Conseil Municipal du : 09/06/2023

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents :

Secrétaire de séance : Frédéric DELOLME

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 50.

Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Approbation du Procès-Verbal du 11 mai 2023.

Ordre du jour :

1. *Cartographie taxe aménagement.*
2. *Élection des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales.*
3. *Déclaration de vacance de poste.*
4. *Décision modificative.*
5. *Questions diverses.*

1- **Cartographie taxe aménagement (2023-033) :**

Madame le Maire rappelle que chaque année il est nécessaire soit de confirmer les taux pour la taxe d'aménagement existants soit d'en voter de nouveaux.

Lors du conseil municipal du 21 septembre 2021, les taux suivants ont été votés :

- 3% pour 90% de la commune,
- 5 % pour les zones constructibles (cartographie jointe).

Madame le maire propose de voter pour le maintien des taux actuels.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2- **Election des délégués titulaire et suppléants pour élections sénatoriales (2023-034)**

En vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, le conseil municipal est amené à désigner les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants.

Madame le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

A la majorité absolue, Pierre LETIEVANT a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

A la majorité absolue, Bruno JOURDAT, Christophe PONCET et Frédéric DELOLME ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3- **Déclaration de vacance de poste (2023-035)**

Suite à la démission de l'agent titulaire sur le poste d'ATSEM, il apparaît nécessaire de déclarer la vacance de poste et par la même occasion de mettre à jour le tableau des effectifs sur un poste d'adjoint technique à temps non complet, non titulaire.

Madame le maire propose de créer un poste d'adjoint technique sur un temps non complet sur la base de 29 heures, accessible aux contractuels.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4- **Décision modificative (2023-036)**

Madame le maire explique qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de modifier dans le budget communal l'affectation de sommes aux chapitres 042, 68, 77 et 75, comme suit :

BUDGET		COMMUNE		DM 1	
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Article	Budget initial	DM 1	Nouveau budget	
					-
042	681		6200.00		6 200,00
68	681	6 250.00	-6200.00		50.00
					-
			0.00		
RECETTES					
Chapitre	Article	Budget initial	DM 1	Nouveau budget	
77	7588	-	5 000.00		5 000,00
77	7751	5 000.00	-	5 000.00	-
					-
75	75821		50 000.00		50 000,00
042	75821	50 000.00	-	50 000.00	-

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

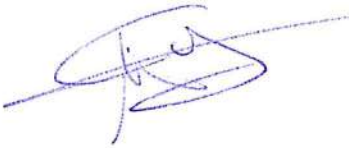
5- **Questions diverses** :

- ✓ Autoconsommation collective : Madame le maire informe que la commune s'est portée volontaire pour participer au projet d'autoconsommation collective. Une réunion publique sera programmée par le groupe en charge du projet afin d'informer les habitants de son contenu.
- ✓ Charte du Parc : les élus établissent une liste des points qui semblent à améliorer concernant la nouvelle charte du Parc du Pilat. Bruno Jourdat et Mireille Tardy devront compléter (si besoin) et envoyer cette liste avant le 30 juin 2023

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 45 minutes.

Signatures

**Mireille TARDY,
Maire**



**Frédéric DELOLME,
Secrétaire de séance**

